DÉCISION EUPOL AFGHANISTAN/1/2010 DU COMITÉ POLITIQUE ET DE SÉCURITÉ

du 18 mai 2010

relative à la nomination du chef par intérim de la Mission EUPOL Afghanistan

(2010/292/PESC)

LE COMITÉ POLITIQUE ET DE SÉCURITÉ,

vu le traité sur l'Union européenne, et notamment son article 38, troisième alinéa,

vu la décision 2010/279/PESC du Conseil du 18 mai 2010 relative à la Mission de police de l'Union européenne en Afghanistan (ci après dénommée «EUPOL Afghanistan») [1], et notamment son article 10, paragraphe 1,

considérant ce qui suit:

(1) En vertu de l'article 10, paragraphe 1, de la décision 2010/279/PESC, le Conseil a autorisé le Comité politique et de sécurité, conformément à l'article 38 du traité, à prendre les décisions pertinentes aux fins du contrôle politique et de la direction stratégique de la mission EUPOL Afghanistan, y compris la décision de nommer un chef de mission.

(2) Le haut représentant de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité a proposé de nommer M. Nigel THOMAS, commissaire divisionnaire, actuel chef adjoint de la Mission, chef de mission par intérim à compter du 31 mai 2010 et jusqu'à la nomination d'un nouveau chef de mission,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

M. Nigel THOMAS, commissaire divisionnaire, est nommé chef de la Mission de police de l'Union européenne en Afghanistan à compter du 31 mai 2010 et jusqu'à la nomination d'un nouveau chef de mission.

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Elle s'applique jusqu'à la nomination d'un nouveau chef de mission.

Fait à Bruxelles, le 18 mai 2010.

Par le Comité politique et de sécurité
Le président
C. FERNÁNDEZ-ARIAS

[1] JO L 123 du 19.5.2010, p. 4.